

protection et droit en cas de licenciement economique dans une en

Par mimi38300, le 14/08/2012 à 20:52

j'ai été embaucher comme chauffeurs routier pour remplacer un chauffeur partant en congé de fin de congé d'activités.sui je protéger en cas de licenciement economique? si oui,pendant combien d'années? merci de repondre a ma question .cordialement

Par P.M., le 14/08/2012 à 21:24

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous êtes en CDI et si c'est le cas, vous avez droit suivant votre ancienneté à la procédure particulière en cas de licenciement économique suivant aussi le nombre de salariés concernés....